Fiche n°5

Votre droit à l'image

Information facile à lire et à comprendre (FALC)

Qu'est-ce que le droit à l’image?

Votre image, c'est une photo ou une vidéo où on vous voit.

Vous avez le droit de choisir si une personne peut prendre ou utiliser votre image.

La résidence vous demande votre accord avant d’utiliser votre image.



Avant d’utiliser votre image

- La résidence vous demande votre accord par écrit.
- Vous pouvez dire oui.
- Vous pouvez dire non.
- Vous pouvez changer d’avis plus tard.
- Vous pouvez choisir les utilisations que vous acceptez.
- Par exemple : pour vos soins, pour la vie sociale, pour le journal de la résidence ou pour le site internet.

Important : vous avez le droit de refuser.

Ce que la résidence ne fait jamais

- Prendre une photo de vous en cachette.
- Montrer une photo ou une vidéo de vous sans votre accord.
- Montrer une photo de vous d’une façon qui vous manque de respect.

Vous avez une pquestion?

- Vous pouvez parler à l’équipe soignante.
- Vous pouvez parler à la direction de la résidence.